

Les allocations familiales dépasseront 150 euros en Wallonie

La réforme est bouclée et doit être validée par le gouvernement wallon ce jeudi.

MARTIN BUXANT
FRANÇOIS-XAVIER LEFÈVRE

Fumée blanche pour la réforme des allocations familiales en Wallonie. Les sherpas des différents ministres ont finalisé mercredi les derniers détails. L'accord a nécessité jusqu'au bout des discussions en haut lieu entre les présidents du PS et du cdH après que les deux partis se sont opposés sur la façon de mener la réforme dont le budget annuel pèse environ 2,8 milliards d'euros.

Le montant de l'allocation familiale wallonne qui va être annoncé ce jeudi par le ministre Maxime Prévot oscillera entre 151 euros par mois et par enfant et 160 euros.

151 euros est le montant fixé par la

Communauté germanophone et 160 euros, celui adopté par la Flandre. «C'est un joli compromis», se félicite un ministre.

Chaque enfant percevra à l'avenir le même montant de base. Fini l'ordre de rang qui donnait droit à une allocation plus importante pour le troisième enfant. «C'était impossible à justifier avec les familles recomposées», souligne un négociateur.

Le montant de base pourra ensuite être majoré via différents suppléments sociaux en tenant compte des revenus. C'est sur la hauteur et les marges de ces suppléments que PS et cdH se sont longtemps étripés. Les socialistes auraient préféré un montant plus bas et des suppléments sociaux plus importants. «Faux, corrige un so-

cialiste. On n'est pas des débiles, on savait que si on venait avec un montant trop inférieur à ce qui se fait en Flandre, tout le monde allait nous tomber dessus.»

Une autre source rajoute «qu'il était hors de question de venir avec un montant inférieur à celui proposé par la Communauté germanophone».

La pression se déplace désormais vers la Région bruxelloise. Où le dossier est encore loin d'être tranché, dit-on au sein de l'exécutif. «Nous pensons qu'on ne peut pas faire moins que les Wallons, sinon on aura l'air de guignols», glisse une source gouvernementale bruxelloise. Mais d'autres, au sein de la même équipe, sont convaincus que Bruxelles doit offrir une allocation familiale plus basse et davantage la lier aux revenus des ménages.